

# Procès-verbal

**Bureau**

**18 juin 2014**

**JS**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin à 14 heures, se sont réunis, dans les locaux administratifs du syndicat à Stains, les Membres du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le douze juin, sous la présidence de Mme Karina Kellner, Présidente du SITOM93.

## **Présents :**

Monsieur CACACE Bernard	Le Raincy
Monsieur DELANNOY William	C.A. Plaine-Commune
Monsieur DURANDEAU Alain	SEAPFA
Monsieur FOURNIER Guillaume	Gagny
Monsieur LAGRANGE Christian	C.A. Est-Ensemble
Monsieur MAGE Pierre-Etienne	Villemomble
Monsieur MALAYEUDE Jean-Philippe	Neuilly-Plaisance
Madame REVIDON Nicole	C.A. Est-Ensemble
Monsieur RUSSIER Laurent	C.A. Plaine-Commune
Madame SMADJA Ninette	Rosny-sous-Bois
Monsieur TORO Ludovic	Coubron

## **Excusée :**

Monsieur DAGUET Anthony	C.A. Plaine-Commune
Madame MUTABESHA Dunia	C.A. Est-Ensemble



Madame la Présidente constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 14 heures 20.

Monsieur Cacace est désigné secrétaire de séance.

### **Règlement intérieur du Comité**

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau le règlement intérieur du comité. Celui-ci est quasiment identique au précédent. Il a été rajouté le principe de la dématérialisation des documents, les documents ne seront plus transmis directement aux délégués avec la convocation. Ils recevront ceux-ci par mail. En séance des tablettes seront disponibles pour ceux qui n'ont pas encore le matériel nécessaire.

Madame la Présidente propose que ce règlement soit soumis au prochain comité qui aura la possibilité de l'adopter de suite ou à une séance ultérieure.

### **Compte administratif 2013**

Madame la Présidente laisse la parole à monsieur Rouault sur ce point. Celui-ci explique aux nouveaux vice-présidents le fonctionnement du Budget du syndicat.

Le SITOM93 s'appuie sur les services de la Mairie de Stains pour assurer certaines fonctions. Par exemple, la gestion du personnel du syndicat est prise en charge par les RH de la Mairie, le Budget du syndicat est hébergé sur le serveur de la Mairie et le syndicat utilise le logiciel comptable de Stains pour tenir sa comptabilité, tout ceci à titre gracieux.

La première caractéristique de ce budget est liée au fait que le SITOM93 est adhérent du SYCTOM. De plus, les communes ont donné au SITOM93 la compétence traitement, donc, même si le syndicat ne gère pas cette compétence, c'est par le budget que transitent tous les flux financiers du traitement des déchets. Par conséquent, le budget est important (70 millions d'euros), ces opérations sont neutres puisqu'elles sont strictement identiques en recettes et en dépenses.

La deuxième caractéristique du budget est qu'il comporte depuis longtemps un excédent, il avait été convenu que celui-ci serait « consommé » en fonction des besoins du syndicat. En 2008, lors de la dernière mandature, cet excédent avait fortement réduit et l'augmentation de la part population était envisagée, puisque le budget de fonctionnement du SITOM93 est supérieur aux ressources propres. Toutefois, un reliquat de crédit dû à la régularisation des comptes entre certaines communes et le SIGIDURS a permis d'abonder le reliquat.

La troisième caractéristique est que le Budget Primitif est voté en fonction des recettes réelles. Les recettes étant insuffisantes, l'équilibre se fait en réduisant le montant de certains crédits. Au moment du vote du Compte administratif, l'excédent dégagé permet de réaffecter des sommes à ces crédits.

Monsieur Rouault précise que les services du SITOM93 travailleront sur les perspectives budgétaires pour déterminer le montant de la redevance dans les années à venir, même si à priori, l'avenir du SITOM93 est incertain après 2016.

A ce propos, madame la Présidente précise que la mission de préfiguration va se mettre en place. Une délégation a été reçue avant hier chez le Premier ministre sur notamment l'article 12 de la loi MAPAM (*Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles*). Le Premier Ministre s'est engagé à le réécrire dans le cadre des amendements au gouvernement à la nouvelle loi de la réforme territoriale, présentée au conseil des ministres d'aujourd'hui. L'ensemble des grands syndicats structurants de l'Ile-de-France se sont rencontrés à plusieurs reprises pour éditer un mémorandum commun pour attirer l'attention du gouvernement et de la mission de préfiguration sur les incidences juridiques, budgétaires, et sur le fait que dans le cadre de la loi, les grands syndicats n'ont pas été associés à la consultation de la mission de préfiguration. A la suite de cela, madame Lebranchu confirme bien que ces syndicats seront parties prenantes de la mission de préconfiguration. Madame la Présidente communiquera aux vice-présidents ce mémorandum, et un débat aura lieu au SYCTOM sur ce sujet.

Lors d'un prochain Bureau, madame la Présidente propose de revenir plus en détail sur cette question de l'avenir des grands syndicats dans le cadre de la Métropole du Grand Paris (MGP).

Pour finir sur ce sujet, monsieur Rouault rappelle que le SITOM93 avec le SYELOM des Hauts-de-Seine avait fait un courrier à l'ensemble des maires pour les informer des conséquences de la mise en place de MGP. Dans ce courrier, il était précisé que la disparition des syndicats primaires au profit de la MGP dépouille les territoires de leurs compétences déchets et des finances s'y rattachant. Il était donc proposé aux communes de récupérer leur compétence avant 2016 quitte à recréer des structures intermédiaires, type SEM.

Monsieur Mage propose ensuite de faire un tour de table afin que chaque vice-président puisse se présenter.

### **Délégations aux Vice-présidents.**

Madame la Présidente rappelle que le versement des indemnités est subordonné à un arrêté de délégation de fonction pour chaque vice-président.

Madame la Présidente présente ensuite les différentes délégations et les groupes de travail :

Vice-Président	Délégation	Groupe de travail
Monsieur CACACE Bernard	Extension des consignes de tri	1
Monsieur DAGUET Anthony	Métropole du Grand Paris	3
Monsieur DELANNOY William	Relations avec les bailleurs	4
Monsieur DURANDEAU Alain	Projets éducatifs	1
Monsieur FOURNIER Guillaume	Traitements alternatifs	2
Monsieur LAGRANGE Christian	Communication	4
Monsieur MAGE Pierre-Etienne	Suivi des plans	1
Monsieur MALAYEUDE Jean-Philippe	Tarifcation incitative	2
Madame MUTABESHA Dunia	Prévention	1
Madame REVIDON Nicole	Valorisation organique	2
Monsieur RUSSIER Laurent	Coopération décentralisée	4
Madame SMADJA Ninette	Lois territoires	3
Monsieur TORO Ludovic	Collecte sélective	1

Groupe de travail	Pilote politique	Pilote administratif	Intitulé
1	M. TORO Ludovic	Jocelyn Perrot	Collectes et prévention
2	M. MAGE Pierre-Etienne	Laurent Desnoyers	Planifications et moyens de traitements
3	Mme Karina Kellner	Joachim Schlienger	Organisation administrative et avenir des compétences
4	M. LAGRANGE Christian	Roger Guérin	Communication et information des partenaires

Madame la Présidente précise qu'il est important de faire vivre ces groupes de travail.

Suite à une question de monsieur Delannoy, monsieur Rouault répond que le groupe de travail bailleur permettra de travailler avec les bailleurs et les syndicats de copropriété pour sensibiliser ces organismes au tri. Une des premières actions à se concrétiser est la réalisation d'un guide de compostage collectif en pied d'immeuble.

Madame la Présidente propose qu'au prochain comité, les délégués puissent s'inscrire aux 4 groupes de travail. Chaque groupe de travail est piloté par un vice-président en respectant la diversité politique présente au Bureau.

Après accord des membres du Bureau sur ces délégations, madame la Présidente demandera aux services du SITOM93 de transmettre en préfecture les décisions correspondantes. Suite à une question d'un vice-président, madame la Présidente précise bien que ces délégations peuvent à tout moment être changées.

### **Autorisation du recours à la vacation.**

Au dernier comité, madame la Présidente avait proposé que monsieur Rouault soit conseiller auprès de la présidence du SITOM93. Pour ce faire, le Bureau doit donner son accord sur le recours à des vacations afin de rémunérer monsieur Rouault. En fonction des besoins, le syndicat pourra déclencher des vacations, celles-ci seront de 3 heures 30 à hauteur de 242,47 euros brut. Par ailleurs, les frais de transport, de nourriture et d'hébergement seront pris en charge dans le cadre de la vacation.

Sans autre question, le principe du recours à la vacation est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **Questions diverses.**

Madame la Présidente souhaite mettre en place le calendrier des prochaines réunions du Bureau et du Comité. Pour le Budget, il doit y avoir un comité en octobre et un en décembre. Madame la Présidente propose le principe d'un Bureau par mois, et de le faire toujours le même jour pour faciliter l'organisation de ceux-ci. En accord avec les membres du bureau, il est choisi le vendredi matin de 10 heures à 12 heures. Madame la Présidente propose aujourd'hui de faire les Bureaux dans différentes communes :

- Vendredi 5 septembre à Coubron.
- Vendredi 10 octobre à Saint-Ouen.
- Vendredi 7 novembre à Villemomble.
- Vendredi 12 décembre à Tremblay en France.

Le 3 juillet à 11 heures, madame la Présidente prévoit de faire une réception en l'honneur de monsieur Rouault et des anciens élus du SITOM93.

Le prochain comité du SYCTOM est fixé le 25 juin à 9 heures à Paris.

Au niveau du SITOM93, il sera organisé une demi-journée d'étude où sera présenté plus en détail le SITOM93, le territoire, les enjeux, les problématiques.

## **Désignation dans les organismes extérieurs**

Le SITOM93 et le SYCTOM sont représentés dans de grands organismes nationaux et régionaux. Monsieur Rouault a déjà participé à de nombreux organismes et la voix du SITOM93 pèse lors des débats que ce soit législatifs ou de fond sur la politique des déchets. Dans certains organismes, la présence d'élus est primordiale.

Madame la Présidente détaille ensuite les différents organismes tel que :

L'Amorce : (*Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur*). Regroupe 536 collectivités, c'est lieu d'échange d'information important. Madame la Présidente souhaite rester déléguée à l'Amorce avec peut-être monsieur Rouault si cela est possible.

Le CNR (*Le Cercle National du Recyclage*) : Faire évoluer les mentalités en matière de gestion des déchets afin de privilégier une gestion vertueuses des déchets.

Les membres du Bureau demandent un petit délai afin de pouvoir étudier convenablement les différents organismes. Au prochain comité du 25 juin, des propositions de représentants devront être faites afin que ces organismes puissent convoquer très rapidement les nouveaux élus pour la tenue d'assemblées générales.

Madame la Présidente précise simplement dans quels organismes les élus doivent être absolument présents : MEHEOR, CNR, ORDIF, ACR+.

## **Mise en place de la CAO**

Madame la Présidente précise à ce sujet que la CAO se réunit très peu (2 fois lors du dernier mandat), celle-ci doit refléter la diversité de notre comité. Madame la Présidente fait les propositions suivantes pour le comité prochain :

<b>Titulaire</b>	<b>Collectivité</b>	<b>Suppléant</b>	<b>Collectivité</b>
M. Ludovic TORO	Coubron	M. Jean-Louis ALEXANDRE	Coubron
M. Pierre-Etienne MAGE	Villemomble	M. Jean-Louis MALAYEUDE	Neuilly-Plaisance
M. Guillaume FOURNIER	Gagny	Mme Ninette SMADJA	Rosny-sous-Bois
M. Christian LAGRANGE	Est-Ensemble	Mme Nicole REVIDON	Est-Ensemble
M. Alain DURANDEAU	SEAPFA	M. Laurent RUSSIER	Plaine-Commune

Les membres du Bureau donnent leur accord sur cette liste.

**Sans aucune autre question, madame la Présidente lève la séance à 16h00**